

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

819 629-2829 / 1 855 622-6728

mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE
TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LANIEL**

AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO. 231-10-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 182-04-2016 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION
D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.**

Veillez prendre avis que le conseil de la MRCT a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 24 octobre 2023, le règlement no. 231-10-2023 modifiant le Règlement no. 182-04-216 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Ce nouveau règlement a pour objet de rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 dans le T.N.O à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024 et d'instaurer un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025.

Le règlement no 231-10-2023 est entré en vigueur le 16 décembre 2023, soit la date de publication de l'avis de la mise en vigueur du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire

Toute personne intéressée peut consulter et obtenir copie de ce règlement durant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30) ou sur le site Internet de la MRC de Témiscamingue.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 9^e jour de janvier 2024.

**Me Sami Bdiri,
Greffier-trésorier adjoint**